

Journée Mondiale de la Pauvreté – Dimanche 18 novembre 2018

Lyon, le

«N’aimons pas en paroles, mais par des actes» le Pape François a appelé à une journée mondiale de la pauvreté ce dimanche 18 novembre, le diocèse de Lyon et la Fondation Saint-Irénée souhaitent ainsi témoigner de leur engagement auprès des pauvres par leurs actions et les projets qu’ils soutiennent.

Ainsi depuis sa création, la Fondation Saint-Irénée a soutenu plus de **110 porteurs de projets solidaires** pour un peu plus de **3 millions d’euros**.

« La Fondation Saint-Irénée contribue ainsi, selon ses moyens grâce à la générosité de donateurs privés, à apporter des réponses concrètes à la pauvreté et l’exclusion. » déclare Etienne Piquet-Gauthier, directeur de la Fondation Saint-Irénée.

Voici quelques exemples de projets soutenus qui vous seront présenté lors de la conférence de presse du 15 novembre 2018 :

- Entourage, lauréat 2016 de la France s’engage
- Péniche Accueil
- Bagage’rue
- Lazare, lauréat 2016 de la France s’engage

>> A PROPOS DE LA FONDATION SAINT-IRENEE

Depuis 2010, la Fondation Saint-Irénée a pour objet de soutenir les initiatives prises dans les domaines de la solidarité, de l’éducation, de la culture et de la communication. Elle est reconnue d’utilité publique par décret le 18 avril 2014, avec la capacité d’abriter d’autres fondations.

La Fondation Saint-Irénée est présidée par le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon. Elle est dirigée par un Conseil d’administration qui rassemble des personnes bénévoles exerçant des responsabilités dans les domaines les plus divers, ainsi que des représentants des Ministres de la culture et de l’intérieur.

Depuis sa création, la Fondation a déjà soutenu plus de **330 projets pour un montant global de plus de 10 millions d’euros**. Elle agit selon un modèle original : grâce à un réseau réparti sur l’ensemble de son territoire d’action, elle identifie les porteurs d’idées et de projets et les aide à concrétiser rapidement leurs initiatives par un financement adapté.

La Fondation agit grâce au généreux soutien de donateurs : elle est habilitée à émettre des reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (déduction de 66 % du montant du don) ou au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (IFI, déduction de 75 % du montant du don) et au titre de l'impôt sur les sociétés (déduction de 60% du montant du don).

Plus d'informations sur www.fondationsaintirenee.org

Contact presse : Laure Burtin 04 78 81 48 61 • lb@fondationsaintirenee.org • 6 avenue Adolphe Max 69005LYON